

Agression à mon domicile quels sont mes droits?

Par Sophiesam, le 09/11/2016 à 01:44

Bonjour , j'ai besoin d'aide car je n'en peux plus. Voilà dans la nuit de samedi 29 octobre l'ex compagne de mon mari la appelé car elle voulait venir chez moi et me frapper car elle était complètement sous alcool et donc s'en prends tjrs à moi... elle est venue en stop est rentrée dans ma residence et criait comme une folle de descendre? Ce que j'ai fait pour tenter de la raisonner et surtout pour pas réveiller les voisin. Le problème c qu'elle m'a frappé j'ai perdu connaissance... j'ai une fracture de la tête plus des hématomes sur tout le corps et j'ai vraiment très peur. J'ai déposé une plainte mais je ne sais pas du tout ce qui va se passer si elle va aller en prison ou une amende je n'en sait rien. Pourriez vous m'éclairer svp? Merci vraiment je n'en peux plus

Par chris_ldv, le 13/12/2016 à 22:25

Bonjour,

Vos demandes relèvent de la divination : Cela dépendra de son passé judiciaire, de son avocat, du votre, de la rédaction de votre plainte, du procureur et enfin, si la plainte n'est pas classée sans suite, du juge.

Cordialement,

Par Visiteur, le 13/12/2016 à 23:02

Bsr,

OUI, car les coups et blessures sont sanctionnés plus gravement selon la gravité des blessures infligées à la victime.

Il faut distinguer les blessures volontaires comme les agressions des blessures involontaires comme les accidents de la route. La victime peut obtenir réparation de son préjudice. Les peines encourues vont de 750€ d'amende à beaucoup plus

Et du rappel à la loi jusqu'à la prison.